

Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne

	I	A	PR	I	A	PR	
DREAL							MSRH Adj. Dir.
DREAL Adjoint 1							SG
DREAL Adjoint 2							PSI
Adjoint DREAL							STDS
	20 MAI 2015			1029			
SEBR	X						UT 63/03
STELER							UT 43
SR							UT 15
SMO							Secrétariat

20/05/15
EXP/JLC/C15-132.

10/05/15
2
ll
21/5/15

SEBR	A	C	NOM	
			Nom	Copie
Chef de service				
Gestion				
Pôle nature	X		NF (interloc. PM)	
N°	22 MAI 2015			
Police eaux				
Pôle eau				
Pôle eau				
Pôle eau				
Observations				

Monsieur Hervé VANLAER
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement
et du Logement (DREAL)
7 rue Léo LAGRANGE
63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Aulnat, le 19 mai 2015.

Objet : Renouvellement de l'autorisation de prélèvement d'espèces d'oiseaux protégés sur l'aéroport de Clermont-Ferrand /Auvergne

- Textes réglementaires :**
- Code de l'environnement
 - Arrêté du 18 septembre 2002
 - Arrêté 2012/DREAL/039 du 24 juillet 2012
 - Circulaire DNP/CFF n° 2008-01 du 21 janvier 2008
 - Circulaire DNP n° 2000-02 du 15 février 2000
 - Circulaire DNP n° 98-1 du 03 février 1998

Monsieur,

Conformément à la réglementation en vigueur citée ci-dessus, nous avons l'honneur de vous demander de nous renouveler, pour un an au-delà de la date d'expiration, l'autorisation de destruction à tir d'espèces d'oiseaux protégés que vous nous avez attribué le 20 août 2014 afin d'autoriser les agents habilités du Service de Prévention du Péril Animalier (SPPA) de l'Aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne à procéder aux prélèvements de certaines espèces d'oiseaux dans le but de garantir la sécurité des vols.

Nous vous prions de trouver ci-joint un rapport d'activité exhaustif récapitulant les interventions réalisées sur l'emprise de l'aéroport ainsi que la liste des agents habilités à effectuer les opérations par tir.

Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir à l'expiration de l'arrêté en cours le compte rendu détaillé récapitulant les opérations de destruction réalisées sur l'emprise de l'aéroport.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez de plus amples renseignements.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Luc CHARLES,
Responsable SPPA



PJ : dossier de demande

Société d'Exploitation de l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne (SEACFA)
63510 Aulnat
Tél : +33 4 73 62 71 00
Fax : +33 4 73 62 71 29
E-mail : aéroport@aéroport-clermont.fr
www.clermont-aéroport.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 euros
SIRET 499050615 00024 - APE 52.23Z - TVA FR 22 499 050 615

VINCI
AIRPORTS